

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 4 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le 4 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 décembre 2020.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : Mme CORNUAU Catherine - MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain – FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - M. POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande.

Absents excusés : **MM. SAVOYE Marc - TRICHARD Pascal.**

Approbation du précédent compte rendu : à l'unanimité des membres présents

Nomination du secrétaire de séance : Rollande ROCHER

Décisions du maire prises par délégation

- Arrêté du 3 janvier 2021 : fermeture temporaire route de la pépinière
- Choix du prestataire pour déneigement et salage : Aurélien Trichard
- Réparations : huisserie bibliothèque (Coperet) et serrures SAS mairie (Tête)
- Courrier à la DDT pour prise de rendez-vous.

Arrivée de Yves CABOT, correspondant du Progrès

Achat parcelle terrain : délibération

M. Daniel Mathieu propose pour la succession d'Antoine Mathieu de vendre une parcelle cadastrée AD81 située au-dessus de la source communale de la pépinière et contiguë à la maison de la pépinière. Cette parcelle pourrait être acquise pour protéger la source. Le prix de vente serait de 900€ soit 2110€/ha ce qui est la valeur d'achat du bois énergie contenu dans la parcelle. Monsieur le maire rencontrera le notaire pour connaître les frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à l'achat de cette parcelle et autorise M. le maire à engager la procédure.

Vente parcelle sans maître : délibération

La commune a récupéré une parcelle non identifiée (sans propriétaire depuis 30 ans nommée sans maître) en dessous du périmètre de la pépinière. Un notaire a contacté la mairie pour faire, de la part d'un acheteur potentiel, une offre d'achat de 2 600 €. M. le maire s'assurera auparavant que les frais notariés préalables à la vente ne soient pas supérieurs à cette somme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la vente de cette parcelle et autorise M. le maire à engager la procédure sous réserve des frais notariés.

Orientations budgétaires 2021

M. le maire demande à chaque commission de réfléchir aux besoins pour le budget 2021 :

- réfection classe école
- parking salle des fêtes
- espaces verts
- éclairage festif du bourg
- protection incendie
- véhicule communal
- entretien bâtiments communaux : toit église, greniers mairie, local pompiers...

Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux

- SYDER : Cyril Pourreyron et Sixte Denuelle ont assisté au conseil syndical : c'est une instance énorme (300 maires délégués) dans laquelle il est difficile de se prononcer.

Questions diverses

- Le projet d'élevage porcin est en stand-by : difficultés avec une propriétaire de terrain.
- Signalétique routière hivernale route de la pépinière : la commission voirie en discutera et reviendra vers le Conseil Municipal.
- Lettre d'info : format à améliorer : en-tête, illustrations
- normalisation des routes : certaines voies sont sur des propriétés privées et il est important de régulariser ces situations.

Au Moulin du Prince où un seul propriétaire est concerné, la commune achèterait pour l'euro symbolique pour intégrer ce chemin dans la voirie communale mais pour cela il faut l'intervention d'un géomètre en contrepartie il faudra déclasser la voie communale. (Coût : environ 2000€). Il faut faire un dossier de modification parcellaire cadastral. La commission a rendez-vous jeudi avec le géomètre Arpège.

Pour le chemin de Bize usuel cela semble plus compliqué, il y a plusieurs propriétaires et la voie communale originelle n'est pas goudronnée (chemin de terre)

Il faut régulariser la situation, la procédure de déclassement et reclassement est longue : il faudrait que la voie communale devienne chemin rural.

La commission se réunira pour voir s'il y a d'autres voies dans cette situation et envisager les solutions... Il faut d'abord identifier les surfaces pour estimer le montant du foncier + géomètre + notaire.

- Maison de la pépinière : appellation « appel à manifestation d'intention »
- Signalétique : Il manque des panneaux de hameaux et certains habitants voudraient mentionner leur activité. Il faudrait adopter une règle commune pour faciliter le traitement de demandes de fléchages (hameaux – activités). Le législateur permet le fléchage grâce à l'implantation de signalisation d'information locale (SIL),

voici les règles envisagées pour notre commune :

Implantation d'un panneau supplémentaire sur un support SIL existant ou implantation nouvelle d'un panneau nécessitant la mise en place d'un support de SIL neuf :

- le panneau et support annonçant le nom du hameau serait pris en charge par la commune après validation en Conseil de la pertinence de l'implantation,
- le panneau et support (si nouveau) indiquant une activité sera pris en charge par le demandeur, la commune assure la commande et la pose du panneau et génère un titre de recettes au demandeur.

Pour l'ensemble des situations, la charte graphique du panneau relève d'une décision de la commune. Les lames qui ne respecteraient pas l'harmonie graphique choisie par la commune ne seront pas autorisées.

L'ensemble du mobilier posé reste ou devient la propriété de la commune.

Une délibération sera proposée au conseil municipal.

- Cyril Grand fait des panneaux sculptés au laser.
- Urbanisme : plusieurs interrogations sur des travaux réalisés sans demande : Si l'Etat ne suit pas nos signalements, notre mobilisation est questionnable. Des rendez-vous seront pris avec la DDT et les Bâtiments de France.
- Bulletin municipal : demande d'articles avant le 15 janvier.
- Filière bois : rencontre à organiser avec tous les acteurs pour discuter de la remise en état des chemins, de la circulation des grumiers, des coupes rases...
- Accueil nouveaux arrivants : Morgan Gulgilminotti propose d'avoir une attention envers les nouveaux arrivants : un kit de bienvenue dans lequel on pourrait intégrer la liste des associations de la commune, un bulletin municipal, un mot du conseil municipal avec les noms des conseillers et aussi une bouteille de vin de la commune.
- Monsieur le maire propose de faire l'achat d'une machine à café et ses consommables.
- Rencontre avec les élus d'Emeringes jeudi 7 janvier.

La séance levée à 22h30

Prochaine séance le lundi 1^{er} février 2021